

Assurez la qualité de vos formations et engagez-vous dans la certification VIVEA

VIVEA, fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant

- finance la formation ;
- oriente la politique de formation professionnelle continue ;
- développe et assure la promotion de la formation ;
- améliore l'adéquation entre l'offre et les besoins ;
- développe la prospective, l'innovation et l'expérimentation.

Le développement de la formation passe par une meilleure adéquation des formations aux besoins de ses contributeurs, les actifs non salariés agricoles : chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles et forestiers, collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, aides familiaux et cotisants de solidarité. Pour cela, le Plan stratégique triennal 2010-2012 de VIVEA identifie des évolutions à engager par les organismes de formation.

Celles-ci sont cohérentes avec les grandes tendances actuelles de la formation professionnelle continue.

Cela se traduit pour VIVEA par la mise en place d'une politique qualité formation qui vise une amélioration des pratiques d'ingénierie de formation sur 5 axes de progrès :

- la délivrance d'une réponse adaptée aux besoins de ses contributeurs ;
- un accès facile de ceux-ci aux formations ;
- une adaptation des pratiques pédagogiques aux caractéristiques du public ;
- le retour des organismes de formation sur leurs pratiques de formation dans un objectif d'amélioration continue ;
- le respect de ses procédures.

Pour favoriser cette amélioration, VIVEA a choisi de proposer aux organismes de formation un système de certification officiel portant sur la qualité de leurs pratiques ou de reconnaître leurs engagements dans une certification existante.

Lorsque les organismes de formation choisiront la première option, leur engagement dans ce processus se traduira pour eux par une entrée dans une démarche de progrès aboutissant à leur certification. Cette dernière prend appui sur un référentiel, articulé autour des 5 axes cités plus haut, qui définit les caractéristiques significatives de la qualité de la formation telle qu'attendue par VIVEA.

Dès leur engagement, les organismes bénéficieront d'un accompagnement visant l'amélioration de leurs pratiques et l'intégration de la démarche de progrès dans leur organisation et leur fonctionnement. Cet accompagnement, conduit par un cabinet choisi par VIVEA, pourra être mené en direct avec chaque organisme de formation ou en collaboration avec sa tête de réseau.

Ce processus se finalisera par l'acquisition d'une certification délivrée par l'organisme certificateur SGS-ICS. Cette certification officielle garantit le respect des engagements pris. Elle ne constitue pas un aboutissement, car les pratiques des organismes sont auditées annuellement et sont l'objet d'une boucle d'amélioration permanente. Le référentiel est lui-même révisable périodiquement.

En contrepartie du niveau d'exigence plus élevé sur leurs pratiques d'ingénierie, les actions de formation de ces organismes seront significativement mieux valorisées financièrement par VIVEA.

VIVEA a fixé des indicateurs de réussite :

- des stagiaires satisfaits à 80 % ;
- un taux de réalisation des actions supérieur ou égal à 70 % ;
- une meilleure qualité administrative des dossiers mesurée à partir du délai de réception des dossiers de réalisation complet, du nombre de dossiers refusés au paiement, du nombre de dérogation.



23 engagements

Pour obtenir la certification VIVEA «Des engagements», vous devez remplir 23 engagements auprès de VIVEA. M de certification de service.

Pour en savoir plus vous pouvez vous procurer le document complet (28 p

Une étude appropriée des besoins des clients des formations

1. Des formations construites à partir du recueil et de l'analyse des besoins en formation

Vous réalisez une analyse préalable des besoins pour toute nouvelle action de formation à partir d'une veille sur les évolutions, des études existantes, des enquêtes de besoins...

2. Une concertation des équipes

Votre équipe pédagogique se réunit régulièrement.

3. Une veille informative assurée

Les formations que vous mettez en place s'appuient sur une information régulièrement actualisée.

La mobilisation et le recrutement des clients des formations

4. Une offre de formation facilement accessible aux professionnels du secteur

Vous diffusez votre offre de formation par le biais des principaux canaux de communication (presse agricole, plaquette...).

5. Un recrutement des stagiaires

Vous développez des méthodes de recrutement comportant notamment un suivi des contacts avec les stagiaires, une orientation de ces derniers...

6. Une inscription à la formation

Vous contractualisez avec les stagiaires et assurez un suivi des inscriptions.

7. Un appel vers les clients des formations en cas d'annulation

Vous avertissez les stagiaires de l'annulation de la formation avant le début de celle-ci, sauf cas exceptionnel.

Les moyens pour mettre en œuvre une pédagogie active

8. Un responsable de stage pour chaque formation

Vous identifiez un responsable de stage pour coordonner la formation.

9. Une commande formalisée aux formateurs et intervenants

Votre responsable de stage formalise une commande précise auprès des formateurs et intervenants, internes ou externes.

10. Des formateurs permanents et occasionnels et des intervenants compétents

Les formateurs permanents ou occasionnels que vous sollicitez sont titulaires d'un diplôme de

niveau 3 ou plus ou d'une expérience professionnelle dans le domaine concerné. Vous vérifiez les compétences des intervenants que vous sollicitez.

11. Des formateurs permanents ou occasionnels pédagogues

Les formateurs permanents ou occasionnels internes que vous sollicitez suivent périodiquement des formations de formateurs.

12. Des méthodes de formation adaptées aux attentes des stagiaires

Les méthodes de formation que vous proposez sont en adéquation avec un public d'adultes en situation professionnelle (méthodes actives, temps d'échanges...).

« certifiés pour la formation des entrepreneurs du vivant », Nous vous présentons les principaux éléments du référentiel

(pages) disponible auprès de l'organisme certificateur SGS-ICS⁽¹⁾ ou de VIVEA⁽²⁾.

13. Une gestion des supports de formation en lien avec la veille informative

Vos supports de formation sont actualisés régulièrement.

14. Un enregistrement des présences des intervenants et des stagiaires

Vous apportez une attention particulière à la gestion des fiches d'émargement.

Les pratiques d'évaluation des formations

15. Une évaluation systématique de la satisfaction par enquête

Vous pratiquez une évaluation systématique de la satisfaction des stagiaires et en faites l'analyse à l'issue de la formation.

16. Une évaluation des acquis de la formation

Vous pratiquez systématiquement une évaluation des acquis de la formation sur la base de l'expression des stagiaires.

17. Une attestation de formation envoyée au stagiaire

Vous envoyez systématiquement une attestation de formation à tous les stagiaires à l'issue de chaque formation.

18. Un suivi des réclamations

Toute réclamation reçue fait l'objet d'un suivi de votre part.

19. 70% des formations prévues sont réalisées

Vous réalisez au moins 70% des formations prévues. Vous engagez, si nécessaire, une recherche des causes d'annulation.

20. Une analyse des dysfonctionnements

Vous analysez tout dysfonctionnement et prévoyez des actions correctives s'il y a lieu.

Les engagements des organismes de formation envers le financeur

21. Un respect des procédures du financeur

Vos pratiques sont conformes aux conditions générales de VIVEA.

22. Une demande de financement puis une déclaration de démarrage de session

Vos pratiques sont conformes aux conditions générales de VIVEA.

23. Un envoi du dossier de formation au financeur dans les 30 jours après la date de fin de la formation

Vos pratiques sont conformes aux conditions générales de VIVEA.

(1) SGS-ICS : 191, avenue Aristide Briand 94237 Cachan Cedex

(2) VIVEA : 01 56 33 29 03 (délégations) et 01 56 33 29 23 (siège)

Obtenir la certification en 4 étapes

Étape 1 Vous vous engagez dans la démarche

Vous contactez la délégation VIVEA pour vous procurer la lettre d'engagement et vous choisissez de démarrer à l'une des trois dates proposées :

■ pour postuler à la certification avant le 31 décembre 2011, vous devez déposer votre lettre d'engagement au plus tard le 15 décembre 2010.

■ pour postuler à la certification avant le 31 mai 2012, vous devez déposer votre lettre d'engagement au plus tard le 31 mai 2011.

■ pour postuler à la certification avant le 31 décembre 2012, vous devez déposer votre lettre d'engagement au plus tard le 30 novembre 2011.

Étape 2 Vous êtes accompagné par un cabinet choisi par VIVEA

Le cabinet 4 As va vous proposer un accompagnement en cinq temps :

■ la réalisation d'un diagnostic pour vous permettre d'identifier les ajustements à apporter à votre fonctionnement afin d'atteindre la certification (1,5 jour) ;

■ l'élaboration d'un rétro planning pour fixer les grandes échéances de votre démarche de progrès (0,5 jour) ;

■ un temps d'appropriation du référentiel si nécessaire (1 jour) ;

■ un accompagnement personnalisé pour vous permettre de développer ou améliorer les pratiques nécessaires à l'obtention de la certification (1 à 5 jours, si nécessaire) ;

■ un audit à blanc peut être effectué sur demande pour évaluer votre conformité au référentiel avant l'audit de certification définitif (1 jour).

N.B. Votre dispositif d'accompagnement a pu être construit avec votre fédération nationale/tête de réseau. Dans ce cas, informez-vous auprès d'elle des modalités d'accompagnement prévues.

Étape 3 Vos formations bénéficient d'une valorisation financière de la part de VIVEA

La valorisation financière supplémentaire s'élève à 5 euros par heure/stagiaire et concerne toutes les formations qui bénéficient d'une décision d'attribution de la part de VIVEA ou d'un agrément du comité VIVEA. Elle est mise en œuvre dès la session d'instruction

qui suit le lancement de l'accompagnement par le cabinet 4 As.

Pour l'année 2011, la valorisation financière sera prise en compte dès la session d'instruction de février, pour des formations démarrant à partir du 1^{er} mars.

Étape 4 Vous obtenez la certification

A l'issue de la phase d'accompagnement, vous êtes audité par l'organisme certificateur SGS-ICS qui va contrôler la conformité de vos pratiques au

référentiel. Si l'audit est positif, vous bénéficiez de la certification VIVEA pour un an. L'audit sera renouvelé tous les ans.

Le coût de la certification

■ Le coût de l'audit de certification et de son renouvellement annuel sont à votre charge.

■ Le coût de l'accompagnement initial est également à votre charge, tout ou partie peut être pris en charge par votre OPCA (s'il s'agit de formation de vos collaborateurs).

■ Notez que la valorisation financière de 5 euros par heure/stagiaire est calculée pour être supérieure au coût annuel de la certification et permet d'amortir immédiatement ou très rapidement les coûts liés à l'accompagnement en première année.

Pour entrer en contact avec la délégation VIVEA la plus proche : 01 56 33 29 03

Siège social

81, boulevard Berthier – 75017 Paris
Tél. : 01 56 33 29 00 – Fax : 01 56 33 29 19
contactsiege@vivea.fr

www.vivea.fr

